

I-VALO LTD. - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Formation du contrat

- 1.1 Tous les devis et offres sont réalisés et toutes les commandes sont validées par I-Valo Ltd (le « Fournisseur»), dans le respect des présentes Conditions générales de vente. Toutes les commandes passées avec le Fournisseur impliquent l'acceptation de la part de l'Acheteur des présentes Conditions générales de vente et la renonciation à ses propres Conditions générales d'achat.
- 1.2 Aucune condition modifiée ou autre ne sera applicable, sauf en cas d'accord expressément convenu par écrit et signé par un agent autorisé du Fournisseur. Le fait que le Fournisseur ne s'oppose pas à des conditions ou clauses contractuelles contenues dans des commandes ou autres documents provenant de l'Acheteur, ne doit être considéré ni comme une renonciation à l'application des présentes Conditions générales de vente, ni comme une acceptation de ces autres conditions ou clauses contractuelles.
- 1.3 Une offre de vente du Fournisseur est susceptible d'être acceptée uniquement dans les délais indiqués à cet égard ou, si aucun délai n'est indiqué, dans les trente (30) jours à compter de sa date d'émission.
- 1.4 Le contrat sera considéré comme conclu, lorsqu'après réception d'un bon de commande, le Fournisseur aura envoyé une confirmation de commande par écrit.

2. Recours aux schémas et informations de l'Acheteur

L'Acheteur aura l'entière responsabilité de s'assurer que tous les schémas, informations, conseils et recommandations apportés au Fournisseur sont exacts, corrects et convenables. L'examen ou l'étude par le Fournisseur de ces schémas, informations, conseils ou recommandations ne doit en aucun cas supprimer ou réduire la responsabilité de l'Acheteur selon les modalités des présentes.

3. Schémas et informations du Fournisseur

Les descriptions et illustrations contenues dans les catalogues, brochures, listes de prix et autres supports publicitaires du Fournisseur sont uniquement destinées à donner une idée générale des produits qui y sont décrits et ne font partie d'aucun contrat pour la vente des produits. Le Fournisseur ne peut être tenu responsable des erreurs ou omissions à cet égard ou pour tout dommage et/ou perte résultant de la confiance de l'Acheteur accordée à ces descriptions et illustrations.



Siège social :
I-VALO LTD.
Tehtaantie 3b
FI-14500 Iittala, Finlande
TÉL. +358 10 501 3000
EMAIL info@i-valo.com

Adresse en France :
I-VALO LTD.
BP 60341 Schweighouse sur Moder
F-67507 Haguenau Cedex
RCS Strasbourg SIRET 437 786 700 00025
TÉL. 0611 60 5120
EMAIL astrid.deckert@i-valo.com

REGISTRE DU COMMERCE N° 775.338
DOMICILE Hämeenlinna
BUSINESS ID 1571418-8
VAT NO FI15714188

4. Prix – Modalités de paiement – Taxes

- 4.1 Tous les prix proposés par le Fournisseur sont exprimés en euros, sauf indication expresse contraire, départ usine I-Valo à Iittala, Finlande (Incoterms 2010). L'Acheteur devra payer au Fournisseur la TVA liée aux produits et/ou services fournis.
- 4.2 Lorsque l'Acheteur demande à ce que les produits et/ou services lui soient livrés par le Fournisseur hors de Finlande, l'Acheteur devra obtenir tous les permis et autorisations d'importation nécessaires concernant les produits et/ou travaux, et il aura la responsabilité et l'obligation de payer aux autorités compétentes ou de rembourser le Fournisseur pour tous les droits de douane et d'importation, la TVA ou autres taxes ou droits découlant de l'importation de produits et/ou services dans le pays concerné, en supplément du prix contractuel.
- 4.3 Les produits et/ou services sont payables entièrement à la livraison et/ou acceptation dans les trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture, sans déduction et gratuitement.
- 4.4 En cas de retard de paiement, le Fournisseur peut :
- facturer des intérêts sur la somme restant due jusqu'au paiement de celle-ci au taux de quatorze (14) pour cent l'an ;
 - exiger le paiement avant la livraison des produits non livrés et/ou la poursuite des prestations ;
 - refuser de livrer les produits non livrés, commandés ou non, sans être tenu responsable envers l'Acheteur en cas de non-livraison ou de retard de livraison ;
 - refuser de poursuivre l'exécution des prestations, commandées ou non, sans être tenu responsable envers l'Acheteur en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution.
- 4.5 Si l'Acheteur ne régularise pas sa situation dans les trente (30) jours à compter de la notification, le Fournisseur pourra mettre fin à la vente avec effet immédiat, sans être tenu responsable envers l'Acheteur. Tous les coûts directs, pertes et dommages subis par le Fournisseur en raison du non-paiement de l'Acheteur seront à la charge de celui-ci.
- 4.6 Les dispositions précédentes s'appliquent sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par le Fournisseur

5. Livraison – Expédition

- 5.1 Les dates de livraison sont approximatives et la responsabilité du Fournisseur ne pourra être engagée en cas de non-respect d'une ou plusieurs dates spécifiques de livraison. Si le Fournisseur ne livre pas les produits dans les trente (30) jours à compter de la date estimée, l'Acheteur pourra aviser le Fournisseur par écrit, en



Siège social :
I-VALO LTD.
Tehtaantie 3b
FI-14500 Iittala, Finlande
TÉL. +358 10 501 3000
EMAIL info@i-valo.com

Adresse en France :
I-VALO LTD.
BP 60341 Schweighouse sur Moder
F-67507 Haguenau Cedex
RCS Strasbourg SIRET 437 786 700 00025
TÉL. 0611 60 5120
EMAIL astrid.deckert@i-valo.com

REGISTRE DU COMMERCE N° 775.338
DOMICILE Hämeenlinna
BUSINESS ID 1571418-8
VAT NO FI15714188

lui demandant d'effectuer la livraison dans les trente (30) jours à compter de la réception de l'avis, à défaut de quoi, l'Acheteur pourra mettre fin à la commande sans frais supplémentaires pour chaque partie.

- 5.2 Sauf indication expresse contraire, toutes les livraisons se font départ usine (« Incoterms 2010 » en vigueur périodiquement) du Fournisseur, c'est-à-dire l'usine I-Valo à Iittala (Finlande). Par conséquent, l'Acheteur est responsable du transport, de l'assurance et/ou du dédouanement.
- 5.3 Si la quantité de produits reçus par l'Acheteur ne correspond pas à la quantité de produits commandés, l'Acheteur est tenu d'aviser le Fournisseur par écrit de la différence dans les sept (7) jours calendaires à compter de la réception des produits. L'Acheteur ne pourra pas refuser des produits en raison d'une livraison incomplète.
- 5.4 Si l'Acheteur refuse la livraison des produits, il devra, sur demande, payer le Fournisseur et/ou lui rembourser les sommes pour tous les services fournis ou utilisés par le Fournisseur en conséquence, incluant, sans s'y limiter, l'assurance, le stockage ou la manutention. Le Fournisseur conservera un droit de rétention sur ces produits.

6. Pertes ou dommages durant le transport

Le Fournisseur s'engage à réparer, ou, à son gré, à remplacer gratuitement les produits perdus ou endommagés pendant la livraison, à condition que l'Acheteur les ait signalés sur la lettre de transport et que le Fournisseur reçoive une notification des dommages par écrit dans les trois (3) jours à compter de la livraison, ou en cas de perte, dans les dix (10) jours à compter de la date de livraison estimée par le Fournisseur. Les obligations du Fournisseur selon les modalités des présentes remplacent toutes les autres obligations qui pourraient autrement survenir concernant ces pertes ou dommages et leurs conséquences.

7. Risque et propriété

- 7.1 Sauf indication expresse contraire, le risque de perte ou d'endommagement des produits est transféré à l'Acheteur lorsque les produits lui sont livrés.
- 7.2 Les produits livrés restent la propriété unique et absolue du Fournisseur, et cette propriété ne peut être transférée à l'Acheteur avant que celui-ci n'ait réglé au Fournisseur la totalité des produits, et tout autre produit soumis aux présentes ou tout autre contrat signé avec le Fournisseur. Jusqu'au paiement, l'Acheteur sera considéré comme dépositaire des produits pour le compte du Fournisseur et l'Acheteur stockera les produits de manière à ce qu'ils puissent être clairement identifiés comme étant la propriété du Fournisseur.
- 7.3 Avant que la propriété des produits ne soit transférée à l'Acheteur, le Fournisseur peut à tout moment, en l'avertissant, demander à l'Acheteur de renvoyer les produits sans délai et à ses frais, ou entrer dans les



Siège social :
I-VALO LTD.
Tehtaantie 3b
FI-14500 Iittala, Finlande
TÉL. +358 10 501 3000
EMAIL info@i-valo.com

Adresse en France :
I-VALO LTD.
BP 60341 Schweighouse sur Moder
F-67507 Haguenau Cedex
RCS Strasbourg SIRET 437 786 700 00025
TÉL. 0611 60 5120
EMAIL astrid.deckert@i-valo.com

REGISTRE DU COMMERCE N° 775.338
DOMICILE Hämeenlinna
BUSINESS ID 1571418-8
VAT NO FI15714188

locaux où ils sont stockés (ou dans les locaux où l'on peut raisonnablement penser qu'ils sont stockés) afin de les récupérer.

8. Conditionnement

Lorsqu'un emballage spécifique est commandé par l'Acheteur, ou est jugé nécessaire par le Fournisseur, celui-ci facturera à l'Acheteur la totalité des coûts de cet emballage spécifique. Le coût de l'emballage prévu dans la procédure standard du Fournisseur est inclus dans le prix des produits.

9. Inspections et tests

Si des tests en présence de l'Acheteur ou de l'un de ses représentants sont demandés, ils seront à la charge de l'Acheteur. En cas de retard de la part de l'Acheteur pour assister aux tests (lorsque sa présence est requise) ou pour une inspection demandée par l'Acheteur après quatorze (14) jours à compter de la notification indiquant que le Fournisseur est prêt (ou une période plus courte convenue par écrit entre le Fournisseur et l'Acheteur), les tests seront effectués en l'absence de l'Acheteur et seront considérés comme ayant été effectués en sa présence. Les lieu et horaire des tests seront déterminés par le Fournisseur à son entière discrétion.

10. Garantie

- 10.1 Le Fournisseur choisira, à son gré, de réparer ou de fournir un produit ou composant de remplacement, pour les défauts qui, lors d'une utilisation correcte, apparaissent sur les produits dans un délai de vingt-quatre (24) mois calendaires à compter de la date de facturation, et résultant uniquement d'une conception (sauf dans le cas d'une conception réalisée, fournie ou spécifiée par l'Acheteur), de matériaux ou de fabrication défectueux, à condition que les produits défectueux aient été renvoyés au Fournisseur, si celui-ci en a fait la demande.
- 10.2 La réparation, la modification ou le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne donne pas droit à une extension de celle-ci.
- 10.3 L'Acheteur devra renvoyer à ses frais les produits ou composants défectueux au Fournisseur, sauf accord écrit contraire. Les produits ou composants neufs ou réparés seront livrés gratuitement par le Fournisseur à l'Acheteur.
- 10.4 Le Fournisseur ne pourra être tenu responsable en vertu du présent article 10, si ses tests et examens révèlent que le défaut supposé du produit n'existe pas ou qu'il a été causé par une utilisation abusive, une négligence, une installation ou un test inapproprié, des tentatives de réparation ou de modification non autorisées, toute autre cause dépassant les limites de l'utilisation prévue, de la part de l'Acheteur ou de toute autre personne, ou par un incendie accidentel ou d'autres risques.
- 10.5 En vertu du présent article 10, la responsabilité du Fournisseur ne pourra s'appliquer aux pièces d'usure telles que les sources de lumière.



Siège social :
I-VALO LTD.
Tehtaantie 3b
FI-14500 Iittala, Finlande
TÉL. +358 10 501 3000
EMAIL info@i-valo.com

Adresse en France :
I-VALO LTD.
BP 60341 Schweighouse sur Moder
F-67507 Haguenau Cedex
RCS Strasbourg SIRET 437 786 700 00025
TÉL. 0611 60 5120
EMAIL astrid.deckert@i-valo.com

REGISTRE DU COMMERCE N° 775.338
DOMICILE Hämeenlinna
BUSINESS ID 1571418-8
VAT NO FI15714188

- 10.6 Afin de bénéficier de cette garantie, l'Acheteur devra informer le Fournisseur des défauts imputés aux produits dès que le dysfonctionnement apparaît et fournir tous les documents justificatifs concernant la réalité de ce dysfonctionnement. Il devra apporter au Fournisseur toute l'aide possible en repérant correctement ces défauts afin d'y remédier ; de plus, il ne devra pas effectuer lui-même les réparations ou les faire effectuer par un tiers, à moins d'avoir obtenu l'autorisation expresse du Fournisseur.

11. Limitation de responsabilité

- 11.1 Rien, dans les présentes Conditions générales de vente, ne doit limiter ou exclure la responsabilité du Fournisseur concernant :

- la mort ou les blessures corporelles causées par sa négligence ou celle de ses employés, agents, distributeurs ou sous-traitants ;
- ou en cas de fraude ou de fausse déclaration, d'acte délibéré ou intentionnel ou de négligence grave ;
- ou dans la mesure où sa responsabilité ne peut être limitée ou exclue par les lois en vigueur.

- 11.2 Sous réserve de ce qui précède, les dispositions suivantes s'appliquent à la responsabilité du Fournisseur (y compris la responsabilité de ses employés, agents et sous-traitants) que ce soit par indemnisation ou contrat, garantie, délit (y compris la négligence), violation d'une obligation légale ou autre :

- le Fournisseur ne pourra être tenu responsable envers l'Acheteur pour toute perte de bénéfices, chiffre d'affaires, économies prévues, activité, informations ou données, ou pour toute autre perte financière ou économique, ou toute perte indirecte ou consécutive survenant dans le cadre des, ou en rapport avec les, présentes Conditions générales de vente ou toute commande passée selon les modalités des présentes ; et
- le montant total dû par le Fournisseur à l'Acheteur concernant toutes les autres pertes survenant dans le cadre des, ou en rapport avec les, présentes Conditions générales de vente et toute commande passée selon les modalités des présentes (cumulé avec toutes pénalités et indemnités forfaitaires) ne devra pas dépasser le montant de la commande.

- 11.3 Hormis ce qui est défini dans les présentes Conditions générales de vente, toutes les garanties, conditions et autres modalités découlant de la législation sont, dans les limites autorisées par les lois obligatoires, exclues.

- 11.4 Chaque partie convient de ne pas invoquer, et de n'avoir aucun droit ou recours concernant toute déclaration, fausse déclaration, assurance ou garantie (de fait ou de droit et faite involontairement ou par négligence) de toute personne autre que ce qui est expressément défini dans les présentes Conditions générales de vente.



Siège social :
I-VALO LTD.
Tehtaantie 3b
FI-14500 Iittala, Finlande
TÉL. +358 10 501 3000
EMAIL info@i-valo.com

Adresse en France :
I-VALO LTD.
BP 60341 Schweighouse sur Moder
F-67507 Haguenau Cedex
RCS Strasbourg SIRET 437 786 700 00025
TÉL. 0611 60 5120
EMAIL astrid.deckert@i-valo.com

REGISTRE DU COMMERCE N° 775.338
DOMICILE Hämeenlinna
BUSINESS ID 1571418-8
VAT NO FI15714188

12. Cas de force majeure

- 12.1 Si la livraison des produits ou la réalisation des prestations est retardée par (ou par les mesures prises pour atténuer le risque ou l'effet de) toute cause indépendante de la volonté du Fournisseur ou de ses Sous-traitants, dans la mesure du raisonnable, incluant (sans s'y limiter) les catastrophes naturelles, guerres, émeutes, terrorisme, conflits, grèves, lock-out, incendies, tempêtes, inondations, risques nucléaires, maladies, accidents, matériaux et/ou composants défectueux, retards dans la réception de matières premières ou de marchandises ou composants sous-traités (« Cas de Force Majeure »), un délai supplémentaire raisonnable devra être accordé.
- 12.2 Si le Cas de Force Majeure en question dure pendant plus de trente (30) jours consécutifs, les parties devront engager des discussions de bonne foi en vue de réduire ses effets, ou de convenir d'arrangements alternatifs qui soient équitables et raisonnables.
- 12.3 Chaque partie peut, pendant la durée de tout Cas de Force Majeure, résilier la commande en question par notification écrite à l'autre partie si le Cas de Force Majeure affecte la totalité ou une partie importante de l'approvisionnement en produits et/ou de la réalisation de prestations, et dure pendant plus de quatre-vingt-dix (90) jours.

13. Annulation par l'Acheteur

Aucune commande acceptée par le Fournisseur ne peut être annulée par l'Acheteur, sauf s'il a obtenu l'accord écrit du Fournisseur et à condition que l'Acheteur s'engage à indemniser entièrement le Fournisseur pour toutes pertes (y compris une perte de bénéfices), tous coûts (y compris l'ensemble des coûts de main-d'œuvre et de matériaux utilisés), tous dommages, frais et dépenses encourus par le Fournisseur du fait de l'annulation. Aucun produit ne peut être renvoyé, sauf accord écrit avec le Fournisseur avant le renvoi.

14. Propriété intellectuelle

L'Acheteur reconnaît que tous les droits d'auteur, marques de commerce et autres droits de propriété intellectuelle subsistants ou utilisés en rapport avec les produits et/ou services, y compris tous les documents et guides s'y rattachant, sont et restent la propriété du Fournisseur, et l'Acheteur ne pourra en aucun cas remettre en cause ni contester la propriété du Fournisseur.

15. Confidentialité

L'Acheteur devra traiter les données des présentes Conditions générales de vente, de toute vente réalisée selon les modalités des présentes et toute information mise à disposition relative aux présentes, de manière privée et confidentielle, et ne devra pas publier ni divulguer celles-ci ni aucun renseignement dans ces conditions sans l'accord préalable du Fournisseur, à condition que rien dans cet article n'empêche la



Siège social :
I-VALO LTD.
Tehtaantie 3b
FI-14500 Iittala, Finlande
TÉL. +358 10 501 3000
EMAIL info@i-valo.com

Adresse en France :
I-VALO LTD.
BP 60341 Schweighouse sur Moder
F-67507 Haguenau Cedex
RCS Strasbourg SIRET 437 786 700 00025
TÉL. 0611 60 5120
EMAIL astrid.deckert@i-valo.com

REGISTRE DU COMMERCE N° 775.338
DOMICILE Hämeenlinna
BUSINESS ID 1571418-8
VAT NO FI15714188

publication ou la divulgation de ces informations, qui sont entrées dans le domaine public, autrement que par la violation de cet article ou par divulgation légale.

16. Renonciation

Aucun retard ou abstention d'une partie dans l'exercice de tout droit ou recours prévu dans les présentes Conditions générales de vente ne peut constituer une renonciation à ce droit ou recours ou à tout autre droit ou recours, ni exclure ou restreindre l'exercice ultérieur de ce droit ou recours ou de tout autre droit ou recours. Aucun exercice isolé ou partiel de ce droit ou recours ne peut exclure ou restreindre l'exercice ultérieur de ce droit ou recours ou de tout autre droit ou recours.

17. Droit applicable et litiges

- 17.1 Les présentes Conditions générales de vente et toute commande réalisée selon les modalités des présentes doivent, à tous égards, être régies et interprétées conformément au droit matériel finlandais, à l'exclusion de ses dispositions relatives au choix de la loi ou de la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises.
- 17.2 Tout litige, controverse ou réclamation découlant des, ou en rapport avec les, présentes Conditions générales de vente ou toute vente réalisée selon les modalités des présentes, ou la violation, résiliation ou nullité de celles-ci, sera définitivement réglé par arbitrage conformément au Règlement de l'Institut d'arbitrage de la Chambre de commerce finlandaise. L'arbitrage aura lieu à Helsinki (Finlande). La langue utilisée lors des procédures d'arbitrage sera l'anglais.



Siège social :
I-VALO LTD.
Tehtaantie 3b
FI-14500 Iittala, Finlande
TÉL. +358 10 501 3000
EMAIL info@i-valo.com

Adresse en France :
I-VALO LTD.
BP 60341 Schweighouse sur Moder
F-67507 Haguenau Cedex
RCS Strasbourg SIRET 437 786 700 00025
TÉL. 0611 60 5120
EMAIL astrid.deckert@i-valo.com

REGISTRE DU COMMERCE N° 775.338
DOMICILE Hämeenlinna
BUSINESS ID 1571418-8
VAT NO FI15714188